

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mil douze

Le 15 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2012

PRESENTS : MMES COUTEAU - MOUNIER

**MM. SAVIN – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –
MERCIER – TEILLET**

ABSENTS : MME BOUDOIRE

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIRS : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN

M. BARRAL a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES

M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT.

Monsieur BOIVENT a été nommé secrétaire.

2012-06-09 D

OBJET : Choix de l'architecte pour les travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre de la toiture de la salle des fêtes. Il expose que l'effondrement n'est toujours pas écarté et qu'il convient d'agir en urgence.

Monsieur le Maire indique qu'il s'est fait confirmer par les services de la Préfecture la possibilité de contracter hors procédure du Code des Marchés Publics, les travaux urgents.

En ce sens, Monsieur le Maire propose de faire appel à Monsieur RAMPNOUX, architecte DPLG à TOURRIERS, commune voisine, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en sécurité et de reconstruction de la toiture.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a dans l'urgence sollicité Monsieur RAMPNOUX dès le lendemain du sinistre pour l'accompagner dans les décisions de mise en sécurité des locaux et que ce dernier est bien au fait de nos difficultés.

Monsieur le Maire présente ensuite l'offre de Monsieur RAMPNOUX qui s'élève à 9 089,60 € TTC (8,5% sur une base de travaux estimée à 80 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les honoraires de Monsieur RAMPNOUX et décide de lui confier la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal donne également mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette contractualisation.

Fait à Jauldes, le 18 juin 2012

Le Maire

Eric SAVIN



Affiché le :

Certifié exécutoire le :